



MACHILLY

Janvier 2013

Parution N° 106

Le Mot du Maire

DANS CE NUMÉRO :

Compte-rendu séance du 14/01	2
Machilly au quotidien	4
Du côté de l'agglomération...	5
Le mot du Sidéfage	6
Du côté des associations...	7

Après avoir échappé à la fin du monde annoncée le 21.12.2012, nous voici face à une nouvelle année.

Que nous réserve t-elle ?

Je me veux résolument optimiste car en fait, le croire c'est le pouvoir !

Les épreuves, et il y en aura, trouveront une résolution.

Quant aux petits et grands bonheurs qui nous attendent tout au long des mois à venir, je les souhaite les plus agréables possible.

A celles et ceux que je n'ai pas encore rencontrés, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2013.

Jacques Bouvard

LES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du maire s'est déroulée à la salle d'animation Samedi 12 janvier.

De nombreux élus et habitants ont assisté à cet évènement.

A l'issue des discours, un magnifique buffet était servi.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 janvier 2013

Approbation du Compte-rendu de la séance du 17 Décembre 2012

Toutefois, deux modifications sont apportées : La mise en accessibilité aux personnes à la mobilité réduite, comporte le terme il « faut » provisionner ce poste de dépenses à remplacer par « faudrait » ;

Le ramassage porte-à-porte en milieu urbain pour les ordures ménagères, ajout de "ne concerne pas Machilly".

Madame GANZER Ginette demande que la question concernant la Foire de la Saint-Nicolas 2013 soit complétée par l'indication exacte du lieu concerné par un refus – soit *bâtiment* de la mairie.

Commission eau-assainissement d'Annemasse Agglo

La liste des travaux demandés par les communes est communiquée et détermine la programmation des cinq prochaines années.

Des travaux exceptionnels vont devoir être entrepris consécutivement aux grands projets de l'Agglo (BHNS, 2x2 voies, CEVA). Plusieurs scénarios ont été présentés pour l'impact financier sur les budgets futurs. Le choix sera établi après concertation entre les partenaires concernés. Le planning détaillé des travaux prévus sur le territoire de la commune de Machilly est communiqué aux élus. Une convention-cadre est établie avec l'EPF et Annemasse-Agglo et détermine la zone face à l'ancienne poste comme un secteur voué à l'habitat.

La procédure de dissolution du Syndicat du Collège de Bons en Chablais

Nécessite une opération comptable pour clôturer les comptes. La totalité du solde sera reversée à la commune de Bons-en-Chablais qui en fera la restitution auprès du Conseil Général.

Subventions

Société Economie Alpestre Haute-Savoie: 60 €
les Drôles de Rames: 250 €, complète la participation de Machilly à la manifestation nationale organisée dans le cadre "d'octobre rose"

Restauration scolaire et entretien bâtiments communaux

L'agent Virginie TARLIER, en charge des tâches

décrites en objet, a obtenu une mutation auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie. Il doit être procédé à son remplacement. Un profil de poste a été publié sur le site du Centre de Gestion et affiché dans la commune.

P.L.U

Une dernière lecture est en cours, ce document a été communiqué à la Direction Départementale des Territoires et Annemasse Agglo pour avis. L'échéance finale est prévue pour la fin de l'année 2013.

Intercommunalité

Le conseil communautaire d'Annemasse Agglo propose de mettre en œuvre une politique cyclable cohérente à l'échelle du périmètre communautaire permettant de définir la ligne de partage de la compétence entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Après examen de différentes possibilités, la Communauté d'Agglomération interviendrait au titre de ses compétences facultatives dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Agglomération, l'aménagement d'itinéraires cyclables et de services vélo d'intérêt d'agglomération.

Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur d'agglomération

Une commission spécifique sera créée pour étudier le schéma directeur et assurer son suivi. Ce schéma vise à hiérarchiser les réseaux comme suit : réseau structurant, réseau secondaire et réseau de desserte locale. Il permettra en outre d'identifier les différents maîtres d'ouvrage. Cette disposition permettra notamment à Annemasse Agglo de prendre la compétence pour la mise en œuvre des deux voies vertes définies dans le PDU : Voie verte « Bonne - Gare d'Annemasse – frontière », passant notamment par la voie de l'ancien CEN, parallèle à la route de Taninges, et par la tranchée couverte CEVA. La concertation L 300-2 devra être engagée prochainement sur cette infrastructure ; Voie verte « Machilly – gare d'Annemasse –

QUESTIONNAIRES DIVERSES

Pas de l'Echelle », dont le tracé n'est à ce jour pas défini. Le schéma fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt d'agglomération

Pour assurer une mise en œuvre cohérente des aménagements d'itinéraires cyclables (études, communication, réalisation et jalonnement) quelle que soit la classification du réseau retenue dans le schéma directeur (structurant, secondaire ou de desserte locale), il est proposé de définir des règles précises sous la forme d'une charte des aménagements cyclables qui permettra en outre d'arrêter les modalités d'intervention d'Annemasse Agglo et des communes. Cette charte fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Création et gestion de services vélo d'intérêt d'agglomération

Il s'agit de la création et de la gestion d'un service de type vélo station. Annemasse Agglo participera aux études en matière de service vélo en libre service.

Finances locales

Jusqu'à l'adoption du budget 2013, le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 243 547,49 €

Salle d'animation rurale

Suite à la demande d'un privé souhaitant l'implantation d'un chapiteau lors d'un mariage, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce type d'extension qui a pour conséquence d'amener un nombre d'invités supplémentaires ne correspondant pas à l'équipement de la S.A.R. ainsi que l'obligation de veiller à la sécurité de l'installation. Les associations ne sont pas concernées par cette interdiction. Cette réglementation est effective à compter du jour de son adoption.

Attribution du marché d'entretien de la voirie

Ce marché est confié à l'entreprise EIFFAGE, le montant des prestations pour les 6 communes et sur la totalité de la durée du marché ne pourra dépasser le montant de 193 000 € HT.

Compensation Financière du Genevois

277 925 € ont été accordés suite au recensement de 275 frontaliers habitant la commune.

Rythmes scolaires

Un décret devrait examiner une réforme des rythmes scolaires. Aucune directive officielle n'a été à ce jour communiquée. Ce projet de décret soulève de nombreuses interrogations. Le Conseil Municipal reste dans l'attente de la future réglementation.

Vente de terrains

Une vente aux enchères suite à une succession laissée vacante concerne plusieurs terrains dont certains peuvent présenter un intérêt par leur acquisition. L'avis de France Domaines sera requis.

Suite à une proposition de vente d'une parcelle de terrain à la commune. France Domaines a communiqué une valeur estimative. Sur cette base de 2 € le m², une proposition sera faite auprès du propriétaire.

Vélo Club d'Annemasse :

Le Vélo Club d'Annemasse souhaite organiser une course cycliste V.T.T. autour du lac de Machilly. Le Conseil Municipal accueille volontiers ce type de manifestation sur le territoire de la commune mais émet un avis défavorable pour le lieu choisi. En effet, le chemin de promenade autour du lac ne peut recevoir cette course en raison de la fragilité du revêtement qui ne supporterait pas le passage de nombreux cyclistes. Il sera proposé au Président du comité d'organisation d'étudier un autre parcours.

Machilly au quotidien.....

Machilly gagne la coupe!



Il s'agit de la coupe du concours de tir inter-communal qui a eu lieu au stand de la cible du Salève en octobre dernier.

L'équipe communale composée de 6 personnes qui représentait Machilly s'est classée en première place au combiné pistolet/carabine.

Décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire des mineurs.

La loi du 9 juillet 2010 susvisée a renforcé le régime des interdictions de sortie du territoire national pour les mineurs en étendant au juge des enfants le pouvoir précédemment réservé au juge aux affaires familiales d'ordonner ces mesures et en prévoyant leur inscription non plus sur le passeport, mais au fichier des personnes recherchées par le procureur de la République.

En conséquence, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

En revanche, les mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire à titre conservatoire sont maintenues pour répondre aux situations d'urgence avérées dans lesquelles une personne titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, le plus souvent un parent, craint un départ imminent et illicite de l'enfant à l'étranger.

Les autorisations de sortie de territoire

(AST) sont donc supprimées. Il en va de même pour le laissez-passer préfectoral qui pouvait encore être délivré pour les mineurs de moins de 15 ans qui se rendaient, sans titre, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans AST, mais :

- a. muni de son seul passeport en cours de validité ;
- b. avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité. En effet, le mineur français, bénéficiaire du droit à la libre circulation, peut circuler librement dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Marin et au Saint-Siège (pour de plus amples informations, les demandeurs seront invités à consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « Conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes).

Du côté de l'agglomération...



Les personnes en situation de handicap ne disposent pas, pour la plupart, de moyen de transport adapté personnel, ou encore ne peuvent utiliser de transport public adapté pour leurs déplacements, sauf si elles résident dans le périmètre de l'Agglomération d'Annemasse où il existe le service de transport spécifique Handi'Tac.

L'autonomie des déplacements de la personne handicapée et/ou à mobilité réduite, a conduit notre Association, grâce au soutien de nombreux partenaires, à développer un nouveau service.

Il y a maintenant une année, Espace-Handicap a fait l'acquisition d'un véhicule léger (Caddy Volkswagen) doublement aménagé pour le transport d'une personne à mobilité réduite (en fauteuil roulant).

Ce véhicule sert pour les besoins quotidiens de l'Association durant les heures de la journée de travail. Le reste du temps, il est proposé en prêt ou à la location pour dépanner les personnes handicapées en quête de mobilité ainsi que leur famille.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec l'association au 04.50.87.15.67

11 avenue du Léman - 74000 Annemasse



Source : site de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie

SIFOR

Pour Avis

Dans l'objectif de créer les 'Mémoires du Foron', nous sommes à la recherche de cartes postales ou photos que vous auriez sur le Foron (hormis celle de la crue de 1904 de la Charrière et de la Gare sur la commune de Saint Cergues) et du paysage de vallon du Foron.

Si vous possédez cela, nous serions intéressés de pouvoir en récupérer une copie numérisée. Merci de contacter la Mairie



Ce sigle est celui du syndicat qui s'occupe de vos déchets.

Si dans un passé encore récent tout était mis dans une poubelle au bord de la route, collecté par le camion communal puis jeté en décharge, les temps ont changé et nos déchets peuvent être réutilisés dans leur (presque) totalité.

Nous aimons balayer le passé et ne penser qu'à l'avenir mais nos grands parents ne faisaient-ils pas déjà du compostage en jetant les épluchures sur le fumier ? En échangeant les bouteilles de verre consignées, c'était aussi de la récupération. Et les morceaux de bois pour allumer le feu qui ronflait toute la journée dans le fourneau de la cuisine, déjà de l'incinération ?

Nous devons retrouver ces gestes d'antan afin d'économiser nos deniers comme ceux de la collectivité car les déchets coûtent chers à éliminer.

Alors trions

CAR NOS DECHETS ONT DE L'AVENIR !

Pour vous aider à faire ce tri, le Sidefage s'emploie à fond par la mise en place dans nos communes de Points d'Apports Volontaires (PAV). Tout le monde a déjà utilisé ces gros conteneurs qui recueillent soit le verre, soit les canettes aluminium et les bouteilles en plastiques, soit les papiers. Il est fort dommage que certains les utilisent comme poubelles et les abreuvent d'objets incongrus : bâtons de ski, jouets en plastiques, gravats, etc... ce qui oblige le syndicat à retrier les contenus.

Autre facilité, la déchetterie. Elle accueille presque tout. Là encore, il vous est demandé de trier vos déchets. Les petits appareils électriques dans un bac, les huiles usagées dans un autre, les gravats dans un troisième, etc Tout le monde en connaît le principe.

Et nos épluchures ? Et bien nous avons le compost car là encore, l'Agglo et le Sidefage nous offrent la possibilité d'acheter des composteurs à bas coût. Si vous le voulez, vous voyez bien que tout est recyclable, il suffit de s'en donner la peine car le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !



Le sou des écoles

Compte rendu des activités du sou des écoles de Machilly

Voici le compte rendu des activités qui se sont déroulées entre septembre et décembre 2012 ainsi que le calendrier des manifestations prévues pour l'année 2013. Vous pourrez ainsi les noter dans vos agendas et être présent-e-s lors de ces événements. **Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous contacter pour l'une ou l'autre manifestation afin de nous aider dans l'organisation, nous avons toujours besoin de soutien.**

Bilan des activités septembre/décembre 2012

Tout d'abord un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation et à la tenue des manifestations.

Le 28 octobre dernier a eu lieu une soirée sur le thème d'Halloween qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur malgré le peu d'affluence. Puis, le goûter d'Halloween du mercredi 31 octobre a permis aux enfants de se retrouver avant de partir affronter les éléments et récolter des bonbons dans tout le village.

Par la suite, le loto a eu lieu le samedi 24 novembre. Comme d'habitude, les bénévoles ont sillonné Machilly et les communes avoisinantes afin de trouver des lots de qualité offerts par les habitants et commerces de la région. Malgré un succès moindre par rapport aux années précédentes, le bénéfice a tout de même atteint 3100€.

Cette année, la vente des sapins de Noël a eu lieu le samedi 8 décembre. Le stand a donné l'occasion de partager un petit marché de Noël avec le foyer Saint François sur la place devant l'école. Des ateliers de décorations de Noël pour les enfants ont également été proposés. Malgré le peu d'affluence et le froid, l'ambiance était agréable et l'évènement a permis de récolter 550€.

Pour la première fois, grâce à la générosité du directeur du centre qui nous permis d'utiliser les parties communes et du directeur de la pharmacie, le sou des écoles a tenu un stand à la Migros Etrembières les week-ends du 15-16 et 22-13 décembre. Nous avons ainsi encaissé 850€.

Le samedi 23 mars 2013, nous sillonnons le village avec les volontaires pour une **vente de brioches** que vous pourrez aussi vous procurer à notre stand face à l'ancienne poste ou à la boulangerie grâce à la générosité de Fabrice Bourguignon (contact: Véronique Martin)

Le samedi 30 mars 2013, grâce à la générosité de la Mairie de Machilly, nous organiserons la traditionnelle **course aux œufs de Pâques** (Contact: Pauline Plagnat, Carine La Rosa et Karine Morand)

Le Dimanche 2 juin 2013, aura lieu la célèbre **Farfouille** du Sou des écoles (contact: Gaëlle Chapuis et Stéphanie Briffaud)

Le samedi 29 juin 2013, afin de clôturer l'année scolaire, nous organiserons la **Kermesse** de l'école après le spectacle de fin d'année (Contact: Vanessa et Cédric Mouchet)

L'harmonie

MACHILLY

**Salle
d'Animation
Rurale**



**SAMEDI
9 FEVRIER
2013**

Concours de Belote

15 € / Pers. Repas compris

Inscription Sur Place Des 19h 30

Nombreux Lots

Organisé par L' Harmonie de Machilly/St Cergues

290 route des Voirons
74140 MACHILLY

Téléphone : 04.50.43.51.94
Télécopie : 04.50.94.62.90
Messagerie : mairie@machilly.fr

NOUS CONTACTER

Retrouvez-nous sur
le web:
www.machilly.fr

Directeur de la publication:
Mairie de Machilly
Rédaction:
Catherine Dremble, Virginie
Besson, Service Communica-
tion
Conception - Réalisation:
Virginie Besson
Impression:
Mairie de Machilly

Règlement

1. Installation de 7h30 à 9h30
2. Condition d'emplacement pour les deux jours: 25€ la table (1.80 x 0.80), ou 40€ les deux. Si vous disposez d'un stand personnel, il doit être de la même taille que l'emplacement initial.
3. Le retour du bulletin d'inscription entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi de l'exposant sans qu'il puisse réclamer une indemnité quelconque.
4. Vos tarifs doivent être lisibles.
5. Une publicité régionale sera assurée par Internet, presse, prospectus, affiches et balisage afin de faire de ce week-end une réussite.
6. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant les salles après l'ouverture des puces de couturières. Les exposants doivent impérativement retirer les véhicules après leur installation. Un parking est à disposition

7. L'absence de l'exposant pour toutes raisons ne peut donner droit à aucun remboursement de la participation.
8. L'entrée des Puces de Couturières est libre pour les visiteurs.
9. Sur place restauration rapide et buvette.
10. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détériorations, dommages causés à leur préjudice pendant le séjour des matériels et marchandises sur l'emplacement de la manifestation.
11. Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.
12. Pour des raisons de sécurité, **aucun départ ne sera autorisé avant 18 h** (sauf accord de l'organisateur).

Du côté des associations

MJC DES VOIRONS

Cette année la MJC vous propose de vous immerger dans l'univers imaginaire du fantastique et de la science fiction, en venant découvrir ou redécouvrir l'univers des jeux de rôles, des jeux de stratégie sur plateau et des Wargames sur table, un samedi après midi par mois.



La MJC recherche des bénévoles!

Puces de Couturières

MJC des VOIRONS
97, route du Bourgeau
74140 Saint Cergues

Bulletin d'inscription

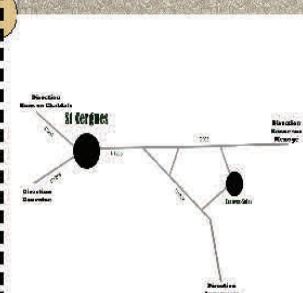
Nom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tel : _____
Courriel : _____

Nombre d'emplacement souhaité :
 25€ une table
 40€ les deux tables

Règlement par chèque bancaire
A l'ordre de la MJC des Voirons

Date limite d'inscription : 08 février 2013
dans la limite des places disponibles.
Remarque(s) : _____


Date :/...../.....
Signature : _____




Puces de Couturières

Samedi 23
&
Dimanche 24 Février 2013

Salles Communales
À Saint-Cergues
(derrière l'Eglise)



Maison pour Tous
97, Route du Bourgeau
74140 Saint Cergues
Tel : 04 50 43 58 30
04 50 94 65 46
E-mail : com-mjcdesvoirons@orange.fr



Salles Communales
À Saint-Cergues
(derrière l'Eglise)

De 10h
À 18h